

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-024-12371/22/BM

■ **Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Vitrolles**

30763

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance, la commune de Vitrolles a souhaité renouveler sa stratégie Territoriale de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour la période 2021 – 2024.

Dans le respect des textes en vigueur et, notamment du décret du 23 juillet 2007, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la ville de Vitrolles est l'instance de concertation, d'animation et d'évaluation de la politique partenariale en matière de prévention de la délinquance et de sécurité urbaine. Il sera chargé de la mise en œuvre du programme d'actions de la présente stratégie.

Cette stratégie constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur la commune de Vitrolles.

Cette stratégie est issue du diagnostic local de sécurité qui a permis de réaliser un état des lieux de la délinquance à l'échelle de la ville, d'identifier les populations exposées et le profil de jeunes délinquants, de répertorier l'offre en prévention et en sécurité disponible sur le territoire vitrollais, d'analyser les points forts et les points à améliorer de l'actuelle politique municipale de prévention et de lutte contre la délinquance.

Dans ce cadre, 11 fiches actions ont été ciblées qui répondent aux objectifs suivants :

- Répondre aux incivilités et aux tensions d'usages sur les espaces publics ou privés par la médiation sociale.
- Prévenir la récidive et faciliter la réinsertion des publics sous-main de justice.
- Pérenniser les dispositifs d'aide aux victimes et de résolutions des conflits.
- Coopérer à la sécurisation des zones d'activité et des zones commerciales.
- Prévention primaire : consolider les actions d'animation préventive/ les développer en direction des nouveaux publics.
- Prévention secondaire : conforter les ressources existantes et apporter de nouvelles réponses ciblées.
- Consolider le partenariat Ville/Education nationale en lien avec l'ensemble des parties prenantes du CLSPD.
- Optimiser le partenariat robuste entre Ville et bailleurs sociaux pour veiller à la tranquillité publique, au respect et à la qualité du cadre de vie.
- Prévenir la radicalisation djihadiste.
- Associer les habitants à la production de la sécurité et de la tranquillité publique.
- Identifier et aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger.

En matière de prévention de la délinquance, la Métropole est compétente pour attribuer des subventions à des associations en complément des communes mais aussi, en tant que membre de droit du CLSPD, pour valider la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune concernée.

L'objet du présent rapport est de soumettre au vote du Bureau Métropolitain la Stratégie Territoriale de Sécurité, de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation de la ville de Vitrolles qui repose sur un plan d'actions pour la période 2020 – 2024 et répondant à des impératifs fixés conjointement par la ville et ses partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La Stratégie Territoriale de Sécurité et de prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de la ville de Vitrolles.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la Stratégie Territoriale de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de la ville de Vitrolles ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette stratégie ainsi que tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ